

PLAN ANNUEL D'OPERATION

C'est l'outil de gestion basé sur la connaissance de la ressource à partir de l'inventaire d'exploitation

- 1. Références administratives;
- 2. Résultats de l'inventaire d'exploit.;
- 3. Limites de l'AAC 2 – 3;
- 4. Mise en œuvre du plan de gestion;

1. Référence administratives

Pays	Cameroun
Province	Est
Département	Haut Nyong
Arrondissement	Dimako
Commune	Dimako
FC Dimako	16240 ha
Date de classement	
Sous traitant	NANGA et FILS
Bloc quinquennal	02

2. Résultat de l'inventaire d'exploitation

- Table de peuplement et la table des stocks ou alors

Le permis annuel d'opération qui désigne le nombre de pied et le volume à prélever par essences, les diamètres d'abattages autorisés;

- Carte de positionnement des tiges

3. Limites de l'AAC 2.3 de l'INC avec point GPS

- Au Nord : par un cours d'eau non dénommé sur 1415m ; puis suivre la droite JA= 2409 m de gisement 110,2 degrés pour retrouver le point A dit de base.
- A l'Ouest : par la droite EF = 665 m de gisement 1 degré d'ou le point F. Du point F, suivre deux cours d'eau non dénommés suivant : FG = 663 m et GH=834 m ; puis suivre la droite HI = 2180 m de gisement 2,5 degrés d'ou le point I.
- Au Sud : par la droite DE = 2830 m de gisement 294,9 degrés d'ou le point E.
- A l'Est : Par la rivière Nkomo en aval suivant AB = 1487 m ; BC = 1216 m et CD = 1877 m d'ou le point D.
- La zone ainsi circonscrite couvre une superficie de ***mille deux cent cinquante huit hectares.***

3.1 carte et point GPS



Point	Lat. (UTM 33N)	Long.(UTM 33N)
A	470434	359304
B	471481	361439
C	471982	362274
D	466582	359070
E	466876	358484
F	467764	357769
G	468631	357110
H	469491	358715
I	469759	357921
J	469230	357166

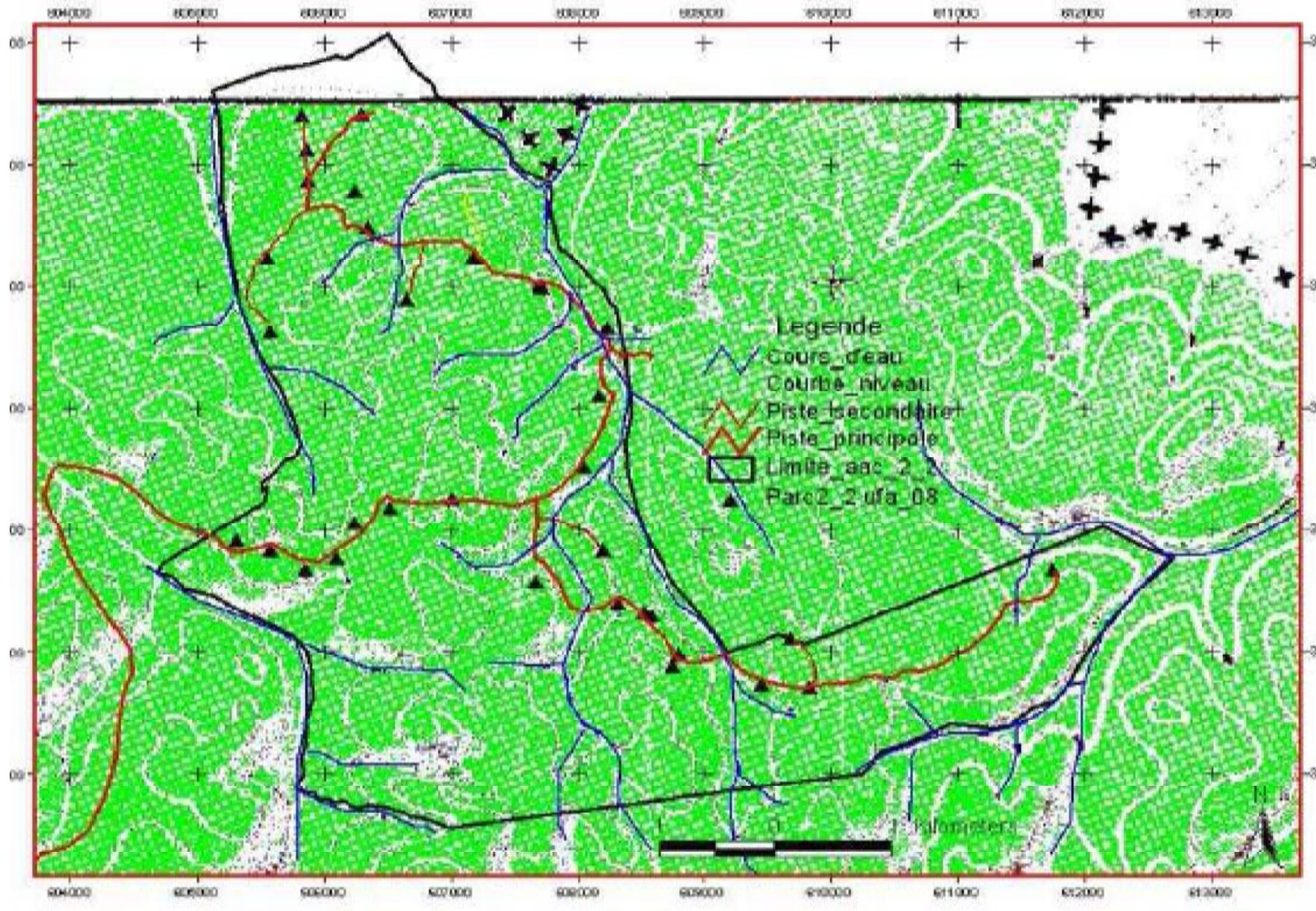
4. Mise en œuvre du PA

Activités	Période de réalisation												Indicateur de suivi
	jan	fév.	mar	Avr.	mai	juin	Jui.	août	Sept	Oct.	Nov.	Déc.	
AAC 01													
Planning de terrain	■												Recrutement temporaires
Ré ouverture limites	■												rapport
Exploitation		■	■	■	■	■	■	■					Documents administratifs
Réalisation sociale				■	■	■	■						Photo, enquêtes
Inventaire AAC2						■	■	■					rapport
Contrôle des travaux			■	■	■	■	■	■	■				Rapport , Photo
Gestion des déchets	■				■				■			■	Rapport, photos,
Sylviculture				■					■	■	■		Pépinière, Parcs reboisés
Protection de la faune	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Règlement int. Barrières, sensibilisation

4.1. Construction des routes et pistes

- La construction des ponts, parcs et routes est minimisée autant que possible. Utiliser les anciennes routes si possible,
- La planification des routes sera faite de façon à suivre les lignes de crêtes. Le tracé sera améliorée lors du début des travaux de terrain en fonction des obstacles rencontrés,
- Les routes secondaires seront fermées dès la fin de leur utilisation,

Répartition des pistes de l'AAC 2-2 UFA 10008



4.2. Exploitation forestière

Triage :

- permet d'effectuer le choix final des arbres à exploiter avec sortie de pied au layon,
- Attribuer un numéro/plaquette aux arbres à exploiter si cela n'a pas été fait >
TRAÇABILITE,
- Déterminer le réseau de vidange (pistes+débardage),
- Base: carte de l'inventaire d'exploitation et par parcelles

Abattage

- Planification suivant l'état d'avancement de la route et des essences à abattre;
- La technique d'abattage est celle enseignée lors des formations EFIR;
- Respect des DMA ;
- Ne pas abattre des pieds dans des zones difficiles: marécages, fortes pentes, ravins, etc.;

Débardage

- Éviter autant que possible les cours d'eau ou les lits des rivières, éviter les risques de pollution et de perturbation du milieu;
- Ne pas se rapprocher des tiges d'avenir et des PFNL pour ne pas les endommager;
- Le débardage sera fait en arrêt de poisson de façon à limiter les dégâts sur la forêt résiduelle

4.3. Autres activités/ sociale

- Réalisation d'un forage avec pompe manuelle au sein d'un village chaque année;
- Dotation de tables banc aux écoles de la localité;
- Priorité au recrutement du personnel qualifié local ;
- Activités de cantonnage avec les GICs et associations villageoises;
- Ouverture des limites de l'UFA avec la participation des villages riverains.

4.4. Sylviculture et sensibilisation

- Mise en place d'une pépinière de 5000 plants (moabi, sapelli, iroko, ayous, sipo, bilinga, azobé, dibetou, plantes domestiques, etc...);
- Formation des populations riveraines aux techniques sylvicoles;
- Vulgarisation des variétés de plantes améliorées: maïs, arachide, cacaoyer, avocatier, safoutier, citronnier (agrumes)
- Sensibilisation des populations sur l'importance de la Forêt Communale et ses revenus multiples actuellement et dans le futur.

Gestion de la faune

- Campagne de sensibilisation au sein des ouvriers, ayant droits et populations riveraines;
- Installation des barrières au niveau des routes d'accès à la concession forestière;
- Interdiction formelle de transport de gibier avec les véhicules de la société;
- Sanctions prévues dans la règlement intérieur pour les ouvriers récalcitrants, etc.

Diffusion de variétés végétales sélectionnées



4.5 Octroi et contrôle des travaux

- Les travaux peuvent être réalisés par la commune ou à travers des sous traitants, en règle avec la loi et les protocoles internes de gestion,
- Le contrôle de routine sera effectué par la cellule technique de la commune,
- Les contrôles des normes nationales par les différentes administrations respectives: MINFOF, MINTRAVAIL, etc.



Merci pour votre attention

NGOA Elie Olivier